

Moyen Vidourle

Zonage Réglementaire

Communes de :
Aigremont, Aubais, Broutet-les-Quissac, Cannes et Clairan, Corcomme, Cresplan,
Fontanes, Gaillhan, Junas, Lecques, Mauressargues,
Montmirat, Moulezan, Orthoux-Serignac-Quilhan, Salinvielles,
Sardan, Sommières, Souvignargues, Vic-le-Fesc, Villevielle

Dossier Approuvé
Commune d'Orthoux-Serignac-Quilhan



Vu pour être annexé
à l'avis préfectoral
en date du 30 3 2017, 2008

Le Préfet

[Signature]
Dominique BILLOU

Echelle : 1 : 5 000

Légende

Profil en travers
P1
93,81 m NGF Hauteur d'eau max

Zonage

- F Ucu = Alés fort en centre ancien
- F-U = Alés fort en zone urbaine
- MU = Alés modéré en zone urbaine
- NU = Alés fort et modéré en zone non urbaine
- RNU = Alés résuel en zone naturelle
- RU = Alés résuel en zone urbaine

Source : DCL, Sagep 2007, DCE30

